

Compte- Rendu du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2016

Monsieur André FERRET, maire préside la séance ; 13 conseillers sont présents, 1 est représenté.

Monsieur FERRET nous informe que la nouvelle Région Auvergne Rhône Alpes a simplifié au maximum les demandes de subvention.

1- Aménagement de la Rue Chaussade :

Montant estimatif : **750 117 € HT**

Travaux rue Chaussade : 663 820 € HT

Maîtrise d'œuvre 10 % : 66 382 € HT

Frais annexe 3 % : 19 915€ HT

Plan de financement :

Subvention Régionale : plan ruralité et contrat Ambition

Région 40 % de 500 000 € : 200 000 €

Subvention DETR-DSIL 50 % : 375 058 €

Fonds propres : 175 059 €

Si toutes les subventions sont accordées, les travaux se dérouleraient en plusieurs phases :

⇒ Etude par Architecte et Maîtrise d'œuvre qui animeront des réunions publiques

⇒ Consultation des entreprises et lancement des travaux

La Municipalité souhaitait acquérir deux immeubles rue Chaussade afin de créer du stationnement mais le projet n'a pas abouti.

Voté à l'unanimité.

2- Mur d'escalade

Projet d'aménagement d'un mur d'escalade au gymnase 141 m² grimpables + traversée

Montant estimatif : **53 395 € HT**

Estimation budgétaire : 50 611 € HT

Eclairage mur d'escalade : 2 784 € HT

Plan de financement estimatif :

Subvention Régionale : plan de ruralité et Contrat Ambition 35 % : 18 668 € HT

Subvention CG42 30 % : 16 018 € HT

Réserve parlementaire : 8 000 € HT

Fonds propres : 10 689 € HT

Voté à l'unanimité.



3- Création de W.C publics

Compte tenu des manifestations et du passage sur la place Saint Robert, il est nécessaire de créer de nouveaux W.C publics, 4 W.C aux normes sont prévus dans le projet.

Montant estimatif : 113 500 €

Subvention Régionale : plan ruralité et Contrat d'Ambition 40 % : 45 400 € HT

Subvention DETR-DSL 40 % : 45 400 € HT

Fonds propres : 22 700 € HT

Voté à l'unanimité.

4- Acquisition du terrain C 2211

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal que pour des raisons d'élargissement de la voie et la réalisation d'un réseau d'eau pluviale en haut du lotissement le Carme, il serait judicieux d'acquérir une partie de la parcelle C 2031 appartenant à M Pierre Chapuis. Le géomètre a réalisé la modification de la parcelle. La commune devrait acheter la nouvelle parcelle C 2211 de 187 m² au prix de 20€ le m².

Avis favorable à cette acquisition du terrain C 2211 de 187 m² pour la somme de 20 € le m², les frais de géomètre et notaire sont pris en charge par la commune.

Voté à l'unanimité.

5- Montant de la participation 2015/2016 – Convention d'association des classes maternelles école Saint Joseph

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Saint Julien Chapeuil est en convention d'association pour les classes maternelles de l'école privée St Joseph. Il précise que cette année l'effectif du nombre d'élèves a augmenté dans les classes primaires et le montant du coût d'élève primaire a également augmenté, il passe de 566 € pour un élève à 668 €, soit une augmentation de 10 %. Il propose à maintenir l'augmentation de 3 % chaque année et donc mettre le coût d'un élève maternelle :

⇒ 520 € par élèves domiciliés sur la commune de Saint Julien Chapeuil pour l'année scolaire 2016/2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : décidé à l'unanimité de fixer le montant pour les classes maternelles à la somme de 520 € par élèves domiciliés sur la commune de Saint Julien Chapeuil pour l'année 2016/2017. En cas de hausse d'effectif la somme sera limitée à 38 012 € pour la période scolaire 2016/2017.

Voté à l'unanimité.

6- Enfouissement Télécom au village d'Auteyrac

Montant estimatif : 22 183,76 € TTC

Plan de financement : le syndicat Départemental peut prendre en charge 783 m x 8 € = 15 919,76 €.



Cette participation peut être rajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Voté à l'unanimité.

7- Conseil Communautaire au sein du nouvel EPCI

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté en date du 4 octobre 2015, Monsieur le Préfet a défini le périmètre de la nouvelle communauté de communes de la fusion de la communauté de communes du Pays du Mézenc et de la Loire Sauvage avec la communauté de communes du Meygal.

La répartition des sièges du nouvel EPCI s'est fait par accord local (40 membres au total) et la commune de Saint Julien Chapteuil disposera de 6 sièges, le nombre de conseillers communautaires est donc inchangé.

En conséquence, les conseillers en fonction poursuivront leur mandat au sein de la nouvel EPCI. Sont donc reconduits dans leur fonction de conseillers communautaires, à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- Mr André FERRET
- Mme Christiane CHEVALIER
- Mr Joël DESSALCES
- Mme Marie-Agnès MOURLEVAT
- Mr Jacques GOYARD
- Mme Pierrette SAMANI

Questions diverses

⇒ Le Noël des aînés aura lieu le 27 novembre à 14 h 30 à l'espace associatif. 117 personnes prévues pour le spectacle, 97 colis à distribuer.

⇒ Date des élections en 2017
Présidentielles : 23 avril et 7 mai
Législatives : 11 et 18 juin

⇒ La municipalité envisage la mise en place d'un radar pédagogique mobile afin de sécuriser et d'analyser la circulation.

⇒ A la demande de l'éducation Nationale, l'accès à l'école publique a été sécurisé par la pose d'un digicode au portillon place de l'Europe et d'une barrière côté mairie.

